

## LICENCE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

---

Former à l'analyse et la psychologie du travail

### Public concerné et conditions d'accès

L'accès en L1 s'effectue avec un Bac ou avec un DAEU, une Capacité en droit, un diplôme de niveau IV, une VAP 85.

Conditions d'accès avec un Bac+2 en L3, il est nécessaire d'avoir validé les cours de :

- psychologie du travail : psychologie générale : éléments de psychologie génétique (PST004) ;
- psychologie du travail : psychologie générale : éléments de psychologie cognitive, clinique et sociale (PST002) ;
- psychologie du travail : psychologie et organisations (PST003) ;
- statistiques appliquée à la psychologie (PST001)

OU d'être en mesure de donner des preuves que ces contenus d'enseignements ont été validés par d'autres instances académiques (hors Cnam).

### 1/ORGANISATION

**Nombre de crédits ECTS : 180**

### Stages, projets, mémoire

L'expérience professionnelle dans la licence Sciences du travail et de la société doit faire l'objet d'un rapport d'activité. Dans ce rapport, le candidat cherchera à mettre en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours de licence choisi. Le modèle du rapport est téléchargeable à l'adresse : [http://formation.cnam.fr/pdf/RAPPORT\\_ACTIV\\_STAGE\\_LG010.rtf](http://formation.cnam.fr/pdf/RAPPORT_ACTIV_STAGE_LG010.rtf)

### Enseignements

Ce parcours donne accès et constitue un pré-requis pour entrer dans la filière conduisant au titre de "Psychologue du travail du Cnam", diplôme d'établissement propre au Cnam (diplôme professionnel), conférant le titre national de psychologue.

Il permet également l'accès aux Masters des universités en psychologie.

### Conditions de délivrance du diplôme

Avoir au moins 10 au système de validation prévu pour chaque UE et UA.

Avoir l'expérience professionnelle suffisante et en lien avec le diplôme :

- Premier cas : La licence sera délivrée aux candidats ayant suivi le parcours L1, L2 et L3 justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, dont un an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme. Si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de six mois, dans la spécialité, sera en outre exigé.
- Deuxième cas : Les candidats, admis directement en L3 et ayant suivi le parcours L3, devront justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité. Si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de six mois, dans la spécialité, sera en outre exigé.

Les conditions d'expérience définies dans les deux cas ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de diplôme peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que la durée du stage puisse être inférieure à trois mois. Un examen anticipé de l'expérience professionnelle peut être demandé par l'auditeur.

Obtenir un avis favorable pour le rapport d'expérience

**2/DESCRIPTION DE LA FORMATION**

CODE UE	LIBELLE DE L'UE	ECTS
<b>PARCOURS LICENCE PREMIÈRE ANNÉE</b>		
FPG 003	Projet Personnel et professionnel	6
TET 008	analyse des situations de travail	6
TET 003	Méthodes de recherche et traitement de l'information: entretiens en questionnaires professionnel	8
TET 014	Outils informatiques pour les sciences du travail et de la société	4
DSY 005	Organisation du travail et des activités	6
PST 004	Psychologie générale. Éléments de psychologie génétique	6
PST 001	Statistique descriptive et statistique inférentielle	4
<b>PARCOURS LICENCE DEUXIÈME ANNÉE</b>		
CCE 001	outils et démarches de la communication écrite et orale	4
TET 006	Travail, emploi et qualification	4
AST 001	introduction à la sociologie	6
DRS 003	Droit social : bases du droit du travail : aspects individuels et collectifs	4
TET 007	information en sciences du travail et de la société: théories et techniques	6
PST 002	Psychologie générale: éléments de psychologie cognitive, clinique et sociale	6
PST 003	Psychologie et organisations	6
DRS 101	Droit du travail : relations individuelles	6
<b>Entrée directe en L3 : Pré-requis obligatoires (ou VES) si bac +2 hors psychologie. Ne doivent suivre les enseignements de remise à niveau en Statistiques PST 001 que les auditeurs de formation initiale littéraire, philosophique, juridique, ou artistique.</b>		
PST 001	Statistique descriptive et statistique inférentielle	4
PST 002	Psychologie générale: éléments de psychologie cognitive, clinique et Sociale	6
PST 003	Psychologie et organisations	6
PST 004	Psychologie générale. Éléments de psychologie génétique	6
<b>PARCOURS LICENCE TROISIÈME ANNÉE</b>		
CCE 105	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	4
FPG 001	Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines	4
PST 105	le psychologue, le travail et l'emploi	6
PST 106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6
PST 108	Langage, activité, développement	6
PSY 206	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6
AST 106	Sociologie du travail et de l'emploi	6
Bulats	Test d'anglais (Bulats niveau 1)	

Et expérience professionnelle- 54 ECTS

4/ DÉPLOIEMENT DE LA LICENCE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

ANNÉE UNIVERSITAIRE		2010-2011							2011-2012							2012-2013						
Code	Modalité	Rennes	Brest	Vannes	Saint- Brieuc	Lannion	Quimper	FOAD	Rennes	Brest	Vannes	Saint- Brieuc	Lannion	Quimper	FOAD	Rennes	Brest	Vannes	Saint- Brieuc	Lannion	Quimper	FOAD
FPG 003	Cours du soir	1	1	1	1		1		1	1	1	1	1			1	1	1	1		1	
TET 008	séminaire											1										
TET 003	Foad Cnam																					
TET 014	Foad en 2011							2	2	2	2	2										2
DSY 005	Foad Cnam																					
PST 004	Foad Bretagne							2							2							2
PST 001	Foad Cnam																					
CCE 001	Cours du soir	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2			2	2	2	2	2	2	
TET 006	Foad Cnam																					
AST 001	Foad Cnam																					
DRS 003	Foad Bretagne							1							1							1
TET 007	Foad Cnam																					
PST 002	Foad Bretagne			2				1							1		2					1
PST 003	Foad Bretagne							2							2							2
DRS 101	Foad Bretagne							2							2							2
CCE 105	Cours du soir	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2			2	2	2	2	2	2	
FPG 001	Cours du soir- Foad	1	1		1		1	2	1	1	1	1	1		2	1	1		1		1	2
PST 105	Séminaire				1							1							1			
PST 106	Séminaire				2							2							2			
PST 108	Séminaire				1							1							1			
PSY 206	Séminaire				2							2							2			
AST 106	Foad Bretagne							2							2							2
Bulats		1	1	2	2	2			1	1	2	2		2		1	1	2	2	2		

Le chiffre indique le semestre :

1= semestre 1 (octobre à février)

2 = semestre 2 (février à juin)

Horaires des cours du soir : 18h 30 à 20h 30

Tous les cours programmés en cours du soir seront ouverts.

Horaire des séminaires le samedi :10h00 – 13h00 14h30 – 17h30

Le Cnam Bretagne est à votre disposition pour tous renseignements complémentaire au 0820 200 119.

Vous pouvez également consulter le site internet [www.cnam-bretagne.fr](http://www.cnam-bretagne.fr)